

## Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre

Dossier : 6211-09-007

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 8 février au 25 mars 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre par Northland Power inc.* a pris fin le 25 mars 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 19 janvier 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 8 février au 25 mars 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Le projet de Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./ Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. (Northland Power inc.) consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 150 MW. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, lancé le 12 mai 2003, pour 1 000 MW de production d'énergie éolienne dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane.

Le projet prévoit l'implantation de 100 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune réparties à l'intérieur d'une zone d'étude de près de 250 km<sup>2</sup> située principalement à Saint-Ulric et à Saint-Léandre, sur le territoire des MRC de Matane et de La Matapédia. Le projet comprend également l'amélioration et/ou la construction de chemins forestiers pour accéder aux sites d'implantation des éoliennes ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV et d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2007 et son coût global est estimé à 270 millions de dollars. Ce projet a une durée de vie prévue de 20 ans, soit la durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Distribution. Au terme de ce contrat et en l'absence d'un nouveau, tous les équipements hors sol seraient démantelés et évacués du site.

*(Extrait du communiqué émis le 8 février 2006)*

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

#### La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- des renseignements sur la demande d'audience publique ;
- l'intention du promoteur quant à la possibilité de faire lui-même une demande d'audience publique pour son projet ;
- les critères dont se sert le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour décider s'il y aura audience publique ou non ;
- le déroulement d'une audience publique ;
- les critères pour bénéficier d'une médiation au lieu d'une audience publique.

## Le projet

- Les critères retenus par ordre d'importance pour le choix de la localisation des 100 éoliennes prévues au projet ;
- la disponibilité avant la phase de construction d'une nouvelle carte montrant les emplacements exacts des 100 éoliennes prévues ;
- les ententes de compensation avec les MRC concernant les coupes qui seraient réalisées dans les érablières ;
- l'estimation des compensations prévues pour les volumes de bois qui seraient coupés ;
- la consultation des personnes susceptibles d'être affectées par l'impact visuel du parc éolien et ce, même s'il n'y a pas d'éolienne sur leur propriété ;
- le fait que la distance à respecter pour l'installation d'une éolienne près d'une résidence varie d'une municipalité à une autre ;
- le rôle de l'architecte de paysage dans le projet ;
- les critères de décision pour la dimension de la fondation pour l'installation d'une éolienne ;
- le besoin de machineries pour araser, niveler et préparer le terrain en vue de l'installation des éoliennes ;
- les relations entre le promoteur et le Comité de suivi du projet qui serait créé ;
- la possibilité de poursuite du projet après la phase d'exploitation prévue de 20 ans ;
- la question du démantèlement du parc éolien après la phase d'exploitation prévue ;
- l'obligation pour les propriétaires de terrains où seraient installées les éoliennes de donner de nouveau leur accord si le projet se poursuivait après les 20 ans d'exploitation prévus.

## Les impacts

- Les problèmes causés au gros gibier par les câbles qui servent à l'ancrage des tours ;
- le bruit de fond généré par les éoliennes ;
- l'effet sonore au bord du lac Malfait qui compte beaucoup de baies ;
- l'impact sur la faune et les oiseaux migrateurs (notamment les familles de huards) ;
- la question des chauves-souris et des autres petits mammifères dans l'étude d'impact ;
- la considération d'espèces de plantes rares sur un des sites prévus par le parc éolien (par exemple la valériane) ;
- la détérioration de l'environnement visuel ;
- le gigantisme des installations ;
- les effets sur les sentiers de motoneiges des travaux nécessaires à l'installation du parc éolien ;
- l'effet des éoliennes sur les télécommunications (signal pour la télévision, les micro-ondes et les cellulaires) ;
- la diminution ou la perte de la valeur marchande des propriétés situées près des éoliennes.

## Les autres questions

- L'intention du promoteur de soumissionner sur de futurs projets de parcs éoliens dans la même région ;
- l'ouverture par le promoteur d'un bureau d'information à Saint-Ulric pour informer la population locale du développement du projet et du déroulement des travaux ;

- la possibilité pour les citoyens de rencontrer des spécialistes de l'environnement pour faire part de leurs préoccupations ;
- les facteurs retenus pour décider qu'un site est exceptionnel et donc non touché par le parc éolien.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Matane, Complexe culturel Joseph-Rouleau	520, avenue Saint-Jérôme, bureau 2, Matane
Municipalité de Saint-Léandre	2005, rue de l'Église, Saint-Léandre
Municipalité de Saint-Ulric	128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric

### Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Le 2 février 2006	<i>Le Soleil</i>	
Le 5 février 2006		<i>La Voix du Dimanche</i>
Le 5 février 2006	<i>Le Devoir</i>	
Le 19 février 2006		<i>La Voix du Dimanche</i>

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
8 février 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	358	Site du BAPE
21 février 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le mercredi 22 février 2006 à 19 h 30
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Clémence Plourde, technicienne en information
Promoteur	Robert Demers, consultant, SNC-Lavalin inc. Victor Pergat, vice-président développement, Northland Power inc.
Assistance	80 personnes
Durée	2 heures

## Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture entre autres dans l'hebdomadaire *La Voix Gaspésienne*, dans le quotidien *Le Soleil* ainsi que dans les sites Internet *Cyberpresse.ca* et *Radio-Canada.ca*. La station de télévision CBGA (SRC) de Matane a aussi fait mention du projet.

De plus, le journal électronique *La Vie Rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse émis le 16 février 2006 annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 27 mars 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Clémence Plourde, technicienne en information